

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Rue de Lyons  
27460 IGOVILLE France

Téléphone : +33 (0)2 32 98 92 70

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4   | H332: Nocif par inhalation.   |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4   | H312: Nocif par contact cutané.   |
| Irritation oculaire, Catégorie 2  | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2 | H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.  |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                 | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1             | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

lambda-cyhalothrine (ISO)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 1078712-00019      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 18.11.2016

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------------|---|---|--------------------------|
| lambda-cyhalothrine (ISO)    | 91465-08-6<br>415-130-7<br>607-252-00-6                   | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 2; H330<br>Acute Tox. 3; H311<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 1; H370<br>(Système nerveux)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,06 mg/l | >= 1 - < 2,5             |
| Substances PBT et vPvB :     |   |   |                          |
| Décaméthylcyclopentasiloxane | 541-02-6<br>208-764-9                                     |   | >= 1 - < 10              |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

- médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

priés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Composés chlorés  
Composés de fluor  
Oxydes de silicium  
Formaldéhyde

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Mesures d'ordre technique                  | : | Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.   |
| Ventilation locale/totale                  | : | Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.   |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Eviter le contact avec la peau et les vêtements.<br>Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.<br>Ne pas avaler.<br>Eviter tout contact avec les yeux.<br>Se laver la peau soigneusement après manipulation.<br>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.<br>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.<br>Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.<br>Ne pas respirer les produits de décomposition. |
| Mesures d'hygiène                          | : | Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.<br>Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.                              |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 1078712-00019      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 18.11.2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                       | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle      | Base    |
|----------------------------------|------------|------------------------------------|-----------------------------|---------|
| lambda-cyhalothrine (ISO)        | 91465-08-6 | TWA                                | 5 µg/m <sup>3</sup> (OEB 4) | Interne |
| Information supplémentaire: Peau |            |                                    |                             |         |
|                                  |            | limite d'essuyage                  | 50 µg/100 cm <sup>2</sup>   | Interne |

#### Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

| Composants   | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle            | Base       |
|--|---------|------------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Formaldéhyde   | 50-00-0 | TWA                                | 0,3 ppm<br>0,37 mg/m <sup>3</sup> | 2004/37/EC |
| Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes  |         |                                    |                                   |            |
|  |         | STEL                               | 0,6 ppm<br>0,74 mg/m <sup>3</sup> | 2004/37/EC |
| Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes  |         |                                    |                                   |            |
|  |         | VLCT (VLE)                         | 0,6 ppm<br>0,74 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |
| Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |         |                                    |                                   |            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 1078712-00019 Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 18.11.2016

|  |     |                       |        |
|--|-----|-----------------------|--------|
|  | VME | 0,3 ppm<br>0,37 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |     |                       |        |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé  | Valeur            |
|------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------|
| Décaméthylcyclopentasiloxane | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 97,3 mg/m3        |
|                              | Travailleurs       | Inhalation         | Aigu - effets systémiques       | 62 mg/m3          |
|                              | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 24,2 mg/m3        |
|                              | Consommateurs      | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 17,3 mg/m3        |
|                              | Consommateurs      | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 4,3 mg/m3         |
|                              | Consommateurs      | Ingestion          | Long terme - effets systémiques | 5 mg/kg p.c./jour |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Compartiment de l'Environnement      | Valeur              |
|------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Décaméthylcyclopentasiloxane | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l             |
|                              | Sédiment d'eau douce                 | 11 mg/kg            |
|                              | Sédiment marin                       | 1,1 mg/kg           |
|                              | Sol                                  | 3,77 mg/kg          |
|                              | Oral(e) (Empoisonnement secondaire)  | 13 Aliments mg / kg |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Pratiquement aucune manipulation à découvert n'est autorisée.

Utilisez des systèmes de traitement fermés ou des technologies de confinement.

En cas de manipulation en laboratoire, utilisez une enceinte de sécurité biologique bien conçue, une hotte ou un autre dispositif de confinement s'il existe un potentiel de mise en aérosol. Si ce potentiel n'existe pas, manipulez sur des plateaux rainurés ou sur des paillasses.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.  
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.  
Portez un masque facial ou une autre protection faciale com-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

---

|                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des mains              |   | plète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.  |
| Matériel                          | : | Gants résistant aux produits chimiques   |
| Remarques                         | : | Prévoir deux paires de gants.  |
| Protection de la peau et du corps | : | Uniforme de travail ou veste de laboratoire.<br>Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.<br>Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. |
| Protection respiratoire           | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387  |
| Filtre de type                    | : | Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et des vapeurs organiques (AB-P)  |

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| État physique   | : | liquide               |
| Couleur   | : | or                    |
| Odeur   | : | huileux               |
| Seuil olfactif  | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Non applicable        |
| Inflammabilité (liquides)   | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

---

rieure

Point d'éclair : > 93,3 °C  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, cinématique : 61,69 - 73,9 mm<sup>2</sup>/s

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,924 - 0,974 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.  
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 9.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,1 mg/l  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.900 mg/kg

#### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 56 - 79 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decaméthylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

---

DL50 (Souris): 20 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 632 - 696 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 250 - 750 mg/kg  
Voie d'application: Intrapéritonéal

### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 8,67 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

### **Composants:**

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decaméthylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

---

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Type de Test : Magnusson-Kligman-Test  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

#### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique  
Système d'essais: Lymphocytes humains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Système d'essais: Hépatocytes de rat

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
Résultat: négatif

### Décaméthylcyclopentasiloxane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 1078712-00019 Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 18.11.2016

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce : Souris  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (alimentation)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 6,7 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Réduction de la prise de poids des descendants.  
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus., Réduction de la prise de poids de la mère., Réduction du poids du fœtus.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Développement  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg /

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 1078712-00019 Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 18.11.2016

kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus., Réduction de la prise de poids de la mère., Réduction du poids du fœtus.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Décaméthylcyclopentasiloxane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### Composants:

##### lambda-cyhalothrine (ISO):

Organes cibles : Système nerveux  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### lambda-cyhalothrine (ISO):

Espèce : Chien  
NOAEL : 2,5 mg/kg  
LOAEL : 12,5 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 90 jr  
Symptômes : Prise de poids corporelle réduite, Consommation de nourriture réduite

Espèce : Rat



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

NOAEL : 10 mg/kg  
LOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 21 jr  
Organes cibles : Système nerveux

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,08 mg/kg  
LOAEL : 0,9 mg/kg  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 21 jr  
Organes cibles : Système nerveux

Espèce : Chien  
NOAEL : 0,1 mg/kg  
LOAEL : 0,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 a  
Organes cibles : Système nerveux  
Symptômes : Troubles digestifs, Vomissements, Convulsions, Ataxie, Effets sur le foie

### Décaméthylcyclopentasiloxane:

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.000 mg/kg  
LOAEL : > 1.000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Contact avec la peau : Symptômes: peut être à l'origine de, Irritation locale  
Contact avec les yeux : Symptômes: irritant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Inhalation            | : | Symptômes: Toux, Irritation locale, éternuements   |
| Contact avec la peau  | : | Symptômes: Irritation de la peau, picotement, sensation de brûlure superficielle, Irritation locale<br>Remarques: Peut être absorbé par la peau. |
| Contact avec les yeux | : | Symptômes: Irritation des yeux   |
| Ingestion             | : | Symptômes: Troubles digestifs  |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

|  |   |   |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00019 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires              |
|  | : | CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,00021 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires                 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,00004 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires                       |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 10.000  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOEC: 0,000062 mg/l<br>Durée d'exposition: 32 jr<br>Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 210<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,0035 µg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10.000

### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 16 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 2,9 µg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 12 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 12 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 2.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: 88/302/CEE

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 14 µg/l  
Durée d'exposition: 90 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 15 µg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

#### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

Biodégradation: 0,14 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2.240  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 7,0 (20 °C)

##### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 7.060 - 13.300  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8,023

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 5,5

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

#### Composants:

##### **Décaméthylcyclopentasiloxane:**

Evaluation : Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

: Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Produit               | : | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.<br>Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 3082 |
| ADR  | : | UN 3082 |
| RID  | : | UN 3082 |
| IMDG | : | UN 3082 |
| IATA | : | UN 3082 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|     |   |   |
|-----|---|---|
| ADN | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(lambda-cyhalothrine (ISO)) |
| ADR | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(lambda-cyhalothrine (ISO)) |
| RID | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(lambda-cyhalothrine (ISO)) |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(lambda-cyhalothrin (ISO))

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(lambda-cyhalothrin (ISO))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 9    |                      |
| <b>ADR</b>  | : 9    |                      |
| <b>RID</b>  | : 9    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 9    |                      |
| <b>IATA</b> | : 9    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 5.6 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 1078712-00019 Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 18.11.2016

Décaméthylcyclopentasiloxane  
(Numéro sur la liste 70)

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Décaméthylcyclopentasiloxane  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|    |                              | Quantité 1 | Quantité 2 |
|----|------------------------------|------------|------------|
| E1 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 100 t      | 200 t      |

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée: 18.11.2016 |

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZloC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Acute Tox. 4      | H332 |
| Acute Tox. 4      | H312 |
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| STOT SE 2         | H371 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023              |
| 5.6     | 30.09.2023        | 1078712-00019     | Date de la première version publiée:<br>18.11.2016 |

---

effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR